

<b>Atténuation</b> x	<b>Adaptation</b> 0	<b>Sensibilisation</b> x	<b>Gouvernance</b> x	<b>Calendrier de mise en place :</b> 2020-2026
<b>PREPARER UNE AGRICULTURE BAS CARBONE ET PROPOSER UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE</b>				

<b>Action n°26</b>	<b>Intitulé de l'action :</b> Doter le territoire d'une stratégie Agricole et Alimentaire	<b>Porteur</b> Mauges Communauté, Communes
--------------------	--	--

<p><b>Objectifs visés</b></p> <p>Un premier Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été mis en place entre 2016 et 2018 sur le territoire, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Ce projet ayant vocation à développer les circuits alimentaires de proximité et à rapprocher la production agricole de la consommation. Le projet alimentaire territorial est un véritable levier pour favoriser le « Manger Local » sur un territoire et favoriser les synergies entre acteurs.</p> <p>À partir d'un état des lieux de l'existant, en s'appuyant sur les acteurs et les dynamiques en cours, il s'agit de mettre en adéquation la production agricole locale et les attentes des consommateurs (particuliers, restaurants collectifs, professionnels...). L'objectif est de développer une offre de produits locaux et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Le tout contribue au maintien de l'emploi, du tissu rural et de l'économie locale (producteurs, transformateurs, artisans...). Construit avec des acteurs volontaires et impliqués du territoire, il contribue à une alimentation de proximité, tracée et de qualité.</p> <p>En outre, la loi EGALIM, définit un cadre réglementaire pour la restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous</li> <li>- 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dont 20% minimum de produits bio dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022 ;</li> <li>- Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires</li> </ul> <p>Sur le territoire des Mauges, la tendance est aussi au développement de l'agriculture biologique. On compte actuellement 140 exploitations en bio (environ 10%) mais une installation sur deux se fait dorénavant en agriculture biologique ou en circuits courts.</p> <p>Le diagnostic du PAT met en évidence un déficit de production en termes de produits bio et de maraîchage. L'atteinte de l'objectif réglementaire de 20% de produits bio dans la restauration collective nécessite de développer ce type de production afin d'assurer un approvisionnement local. L'objectif est bien de capter sur le territoire la valeur ajoutée. Le développement de l'agriculture biologique est une source de développement économique et assure un revenu digne pour les agriculteurs.</p> <p>Fort de ces constats, la stratégie alimentaire se déclinera selon trois piliers qui répondent véritablement aux attentes du territoire : l'accompagnement de la restauration collective, l'optimisation de la logistique et l'animation territoriale.</p> <p>Sur la base d'une étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire, cette action consistera à sensibiliser et à accompagner les agriculteurs souhaitant se convertir ou s'installer en bio. Concernant l'installation, un aspect primordial de l'action portera sur la veille foncière et la transmission.</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Chambre Agri, Civam GABB Anjou, CPIE, La Turmelière</p>
--	--

<b>Impact « énergie »</b>	<b>Impact « Gaz à effet de Serre »</b>	<b>Impact « air »</b>	<b>Autres impacts environnementaux</b>	<b>Autres gains</b>
Impacts indirect positifs	idem	Idem	Réduction des déchets et des impacts liés	développement d'une filière maraîchage
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b> indicateurs du PAT	Coût :			
	<b>Investissement</b> 80 000	<b>Fonctionnement</b> 491 000		
<b>Indicateurs de mesure d'efficacité</b> indicateurs du PAT	Commentaires			



## Etapes de réalisation et sous actions à mettre en œuvre

	Partenaire	Cout		Délai
		Investissement	Fonctionnement	
<b>Animation territoriale</b>				
Accompagnement à l'installation et à la formation au maraîchage	Chambre d'agriculture, CIVAM, GABB, CIVAM ...	35 000 €	30 000 €	Cf PAT
Construction d'un réseau local « Manger sain et local », Organisation de temps d'échanges et de sensibilisation			34 000 €	Cf PAT
<b>Restauration collective</b>				
Accompagnement : gaspillage alimentaire, approvisionnement local de qualité	Chambre d'agriculture, CIVAM, GABB ...		39 800 €	Cf PAT
Sensibilisation des établissements grâce à la démarche « Mon restau responsable »			16 800 €	Cf PAT
Ateliers techniques et formations à destination des agents de restauration collective			8 400 €	Cf PAT
Appui aux communes : sensibilisation, formation sur les marchés publics : sourcing, ateliers techniques, accompagnement juridique			25 200 €	Cf PAT
Sourçage produits : qualification de l'offre sur le territoire et caractérisation des besoins			16 800 €	Cf PAT
<b>Optimisation de la logistique</b>				
Expérimentation une plateforme à destination de la restauration collective (Accompagnement, définition du portage, ...)	Mauges Communauté		63 000 €	Cf PAT
Accompagnement au développement d'outils de transformation	Mauges Communauté		70 000 €	Cf PAT
<b>sensibilisation / communication / mobilisation autour de l'agriculture biologique</b>				
sensibilisation / communication (journées techniques, Soirées thématiques producteurs)	GABB, CIVAM, Mission Bocage, Chambre Agri, Syndicat de BV, CPIE		47 000 €	2020-2025
Création et animation de 2 groupes de producteurs « bio »	Chambre Agri / GABB		60 000 €	2020-2025
<b>réaliser une étude de potentiel de développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire</b>				
réaliser une étude de marché / potentiel sur le territoire	GABB, CIVAM, Mission Bocage, Chambre Agri, Syndicat de bassin		15 000 €	2021
Observatoire local de l'AB	Chambre Agri, GABB, Observatoire régional		5 000 €	2022
<b>accompagnement à la création d'un espace test en agriculture biologique</b>				
Accompagnement à la création d'un espace test (avec perspective d'installation sur le territoire)	GAB, CIVAM, Mission Bocage, Chambre Agri, CIAP, Terre de liens	5 000 €	20 000 €	2020-2025
<b>veille foncière / observatoire dynamique du foncier agricole</b>				
veille foncière / observatoire	SCOT, Chambre Agri, Safer	10 000 €	10 000 €	2022
Encadrer et accompagner les échanges parcellaires (animation, réseau de veille, soutien financier, cahier des charges ...)	Communes, SAFER, Chambre Agri, Mission Bocage	30 000 €	10 000 €	2022-2025
Transmission et acquisition (zonage des parcelles à fort enjeux écologiques), stratégie foncière, veille et animation	Mauges Communauté, Chambre agri, Syndicats de bassin		20 000 €	2022-2025

